

SIAO 42 LOIRE

Rapport d'activité 2024



Créé pour coordonner l'accueil, l'évaluation et l'orientation des personnes en situation de précarité, le SIAO de la Loire a poursuivi en 2024 sa mission d'amélioration de la réponse aux situations d'urgence sociale.

Face à l'augmentation des vulnérabilités et à la saturation croissante des dispositifs, l'année écoulée a été marquée par de nombreux défis, mais également par des dynamiques partenariales renforcées dans un contexte de fragilité budgétaire.

Ce rapport retrace les actions conduites, les dynamiques de réseau et les perspectives pour 2025.

Les missions du SIAO

- ▶ Assurer l'accueil, l'orientation et le suivi des personnes sans domicile.
- ▶ Gérer et coordonner les demandes via la plateforme SI-SIAO.
- ▶ Animer le 115, numéro d'urgence sociale.
- ▶ Piloter la veille sociale (*maraudes, accueils de jour...*).
- ▶ Produire des données territoriales via l'observatoire.
- ▶ Organiser les commissions d'orientation (*CHRS, pension de famille, logement accompagné*).

Le SIAO 42 est composé de trois services qui travaillent quotidiennement en transversalité, encadrés par un pôle direction :

- ▶ Le service 115 qui gère la plateforme téléphonique 115 pour l'hébergement d'urgence.
- ▶ Le service social pour les demandes d'hébergement d'insertion / logement accompagné et la référence de parcours vers le logement des personnes en situation de précarité.
- ▶ Le service observation et communication.

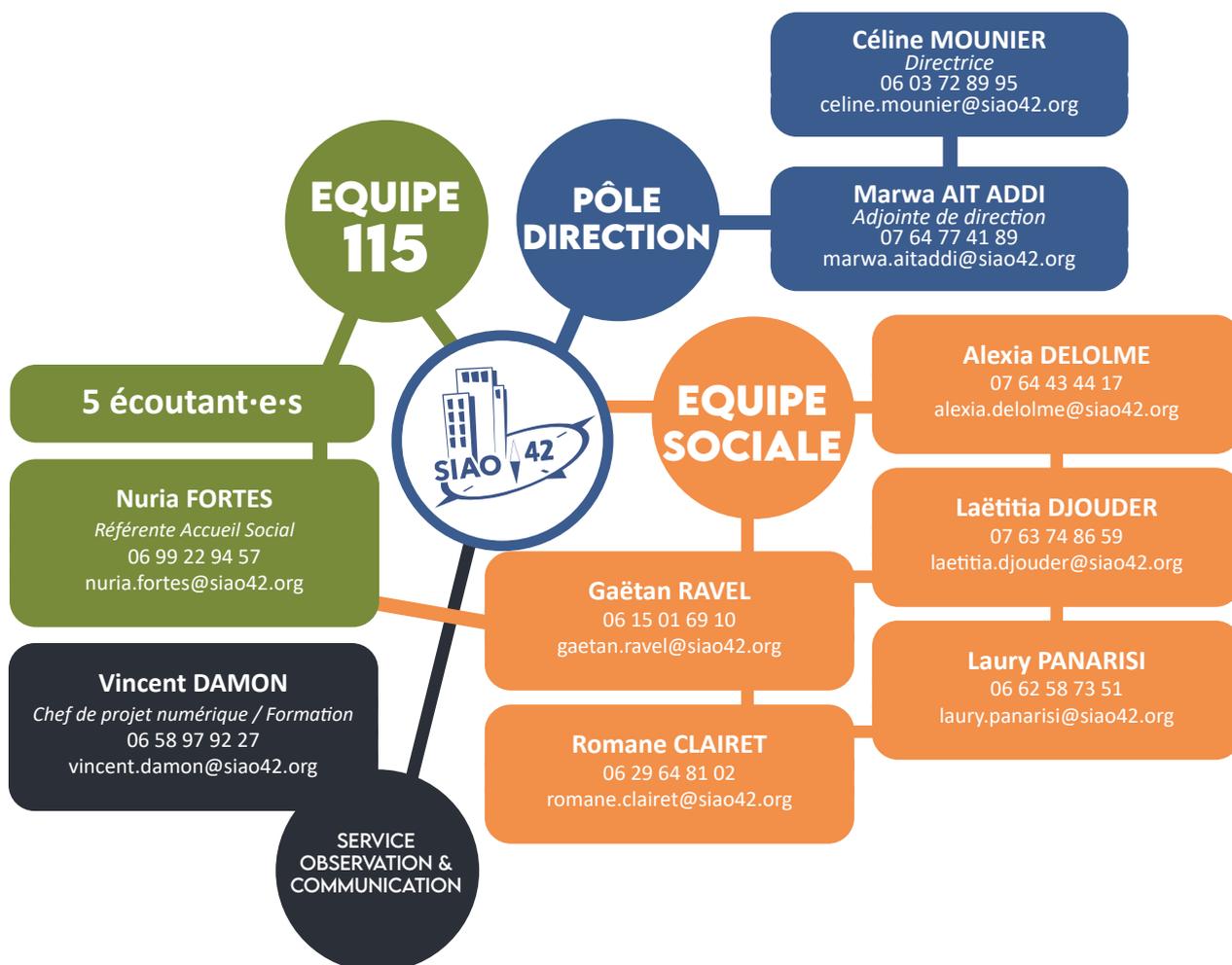


TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DE L'ADMINISTRATEUR

3

L'ACTIVITÉ DU SIAO

L'activité du 115

6

A. LES DONNÉES CLÉS DE 2024 6

B. LE PROFIL DES APPELANTS 8

C. LA MISE À L'ABRI HIVERNALE 10

L'activité de l'équipe sociale

12

A. LES DONNÉES CLÉS DE 2024 12

B. LE TRAVAIL DES COMMISSIONS D'ORIENTATION 14

L'activité du service observation et communication

16

A. LE TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE 16

B. ETUDES ET NOTES D'OBSERVATION 16

C. LE SOLIGUIDE 18

CONCLUSION

PERSPECTIVES ET REMERCIEMENTS

19

Le mot de l'Administrateur

2024



L'année 2024 a été marquée par de nombreux défis dans la lutte contre l'exclusion et la précarité. Le SIAO, en tant que cheville ouvrière de la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, a poursuivi avec conviction sa mission d'accueil, d'orientation et de régulation du dispositif.

Le SIAO est reconnu aujourd'hui comme l'acteur central de la veille sociale et de la coordination des réponses à la grande précarité. En lien étroit avec les services de l'État, les associations et les professionnels du secteur social, nous avons œuvré au quotidien pour :

- Garantir un accueil inconditionnel à toute personne en détresse,
- Assurer une évaluation sociale juste et bienveillante,
- Proposer des orientations adaptées vers l'hébergement, l'accompagnement ou le logement,
- Participer à la régulation de l'offre d'hébergement en lien avec les partenaires du territoire,
- Contribuer à une observation territoriale partagée de la précarité.

En 2024, notre service a continué à 'adapter ses réponses par :

- La mise en œuvre de nouveaux outils numériques et consolidation du SI-SIAO,
- Le renforcement du lien avec les structures partenaires pour fluidifier les parcours,
- La participation active aux réunions du comité de pilotage et de la gouvernance élargie,
- Des actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels du territoire,
- Le renforcement du travail en lien avec les dispositifs de veille sociale, notamment le 115.

Nous ne pouvons ignorer les tensions croissantes sur l'offre d'hébergement et la difficulté d'accès au logement durable pour de nombreuses personnes en précarité. La saturation du dispositif, le manque de solutions pour certains publics spécifiques interrogent la capacité collective à garantir le droit à l'hébergement et au logement pour tous. Dans ce contexte, le rôle du SIAO est plus que jamais stratégique pour articuler les efforts, mettre en réseau les acteurs, et porter une parole collective au service des plus vulnérables.

L'année 2024 au SIAO de la Loire a été marquée par une crise institutionnelle profonde, Face à cette situation exceptionnelle, il est essentiel d'en faire un bilan honnête, en analysant les défis auxquels nous avons été confrontés, les réponses apportées, ainsi que les leçons que nous pouvons en tirer pour l'avenir. La crise institutionnelle a été déclenchée par un ensemble de facteurs complexes. Les tensions sociales, la remise en question de certaines réformes et vraisemblablement une lecture des textes fondateurs du SPRL trop optimiste ont fragilisé la direction et la gouvernance.

Cette crise s'est traduite par une remise en question de nos pratiques institutionnelles, une perte de repères pour les équipes et une difficulté à maintenir une communication fluide et transparente.



La crise a eu des répercussions directes sur plusieurs niveaux :

- La circulation de l'information est devenue chaotique, avec une absence de clarté sur les objectifs à court et moyen terme.
- Les processus décisionnels ont été ralentis et, parfois, paralysés par des divergences d'approche. L'instabilité a conduit à une perte de confiance en particulier entre nos financeurs et la direction.
- Les incertitudes ont affecté la motivation des équipes avec un sentiment général de frustration et de découragement.
- L'absence de vision claire a créé une atmosphère de stagnation.
- Les difficultés financières récurrentes ont achevé la démoralisation des équipes.

Malgré les défis rencontrés, plusieurs initiatives ont été lancées pour répondre à cette crise :

- En premier lieu une sécurisation financière pour terminer l'exercice 2024 par une très forte implication des services de la DDETS, qui a mobilisé des fonds auprès de la DIHAL, de la DRETS mais aussi par solidarité, auprès d'autres DDETS. Qu'ils en soient remerciés ; sans leur aide le SIAO de la Loire aurait été en cessation de paiement.
- Une réflexion interne a été réalisée pour évaluer les points de faiblesse de notre organisation en partenariat avec les services de la DDETS

Cette crise institutionnelle a mis en lumière plusieurs failles dans notre fonctionnement.

Néanmoins, elle nous a aussi appris des leçons précieuses pour l'avenir :

- Un renforcement de la communication interne. Il est essentiel de maintenir une communication constante et transparente, en veillant à ce que chaque membre se sente impliqué et informé des évolutions importantes.
- Un encouragement vers une plus grande implication des membres du GRAHL dans les processus de décision. Cette crise a révélé le besoin d'un dialogue plus ouvert et inclusif pour renforcer la cohésion.

Période de turbulence institutionnelle, cette crise a aussi été un catalyseur de changement. En tirant les enseignements, nous pouvons envisager un avenir plus résilient et plus cohérent. Nous devons continuer à œuvrer pour une organisation plus transparente, agile et collaborative, capable de s'adapter aux défis futurs avec une gouvernance décentralisée, où les décisions peuvent être prises de manière collégiale et vraisemblablement un modèle juridique à revisiter.

Le travail reste conséquent, mais avec détermination et solidarité, je suis convaincu que nous saurons nous réinventer et émerger renforcés de cette épreuve.

N'oublions pas que le SIAO porte des valeurs de respect de la dignité humaine, de neutralité, de solidarité et de collaboration. L'ensemble des équipes, tant au niveau du 115 que de l'évaluation sociale et de la régulation, a montré un engagement sans faille, souvent dans des conditions complexes. Je tiens à saluer ici le professionnalisme, la résilience et l'éthique de travail de tous les collaborateurs, ainsi que la qualité du partenariat avec les associations gestionnaires, les services de l'État, mais aussi l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Je souhaite réaffirmer notre détermination à faire vivre les valeurs d'un service public social, tourné vers l'humain. Nous savons que les défis sont nombreux, mais ils ne doivent pas entamer notre volonté collective d'agir pour une société plus juste, plus solidaire, et plus inclusive.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour leur confiance et leur coopération.

Ensemble, poursuivons notre engagement pour que personne ne soit laissé sans solution.

Michel Berger

Administrateur du GRAHL 42



L'activité du SIAO (115, service social, observatoire)

Le SIAO (*Service Intégré d'Accueil et d'Orientation*) de la Loire a pour mission principale la centralisation de la demande et de l'offre d'hébergement d'urgence, d'hébergement d'insertion et de logement accompagné sur le territoire.

Il est constitué de 3 services distincts travaillant ensemble au quotidien, encadrés par un pôle direction :

- Le service 115 qui gère la plateforme téléphonique 115 pour l'hébergement d'urgence.
- Le service social pour les demandes d'hébergement d'insertion-logement accompagné et la référence de parcours vers le logement des personnes en situation de précarité.
- Le service observation et communication.

L'activité du 115

Numéro vert pour l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri.

Le 115 est accessible 24h/24 et 7j/7.

45 632
appels reçus

32 191
demandes
d'hébergement
d'urgence

Le numéro 115 permet de solliciter une mise à l'abri d'urgence ou de signaler une personne en difficultés.

L'équipe, composée de 5 écoutants, se relaie de 8h à 23h tous les jours de l'année pour répondre au maximum de demandes. La ligne bascule auprès d'un veilleur de l'association SOLIHA / Asile de nuit pour le reste du temps.

Toutes les demandes d'hébergement d'urgence sont centralisées par le 115, qui dispose d'une vision en temps réel des places disponibles.

A. LES DONNÉES CLÉS DE 2024

Indicateurs généraux

Sur l'année 2024, le 115 a reçu **45 632 appels** soit une baisse de 8 % du nombre d'appels décrochés par rapport à l'année précédente.

3 030 ménages distincts (4 955 personnes) ont réalisé au moins une demande d'hébergement auprès du 115 en 2024. Ce chiffre est également en baisse de 5% par rapport à 2023 (*forte hausse entre 2020 et 2023*).

84% des demandeurs ont reçu une réponse négative à leur dernière sollicitation.

Ce taux reste stable par rapport à l'année 2023 mais il convient de rappeler qu'en 2022, c'étaient 75% des ménages en demande qui étaient en situation de demande non-pourvue à la fin de l'année.

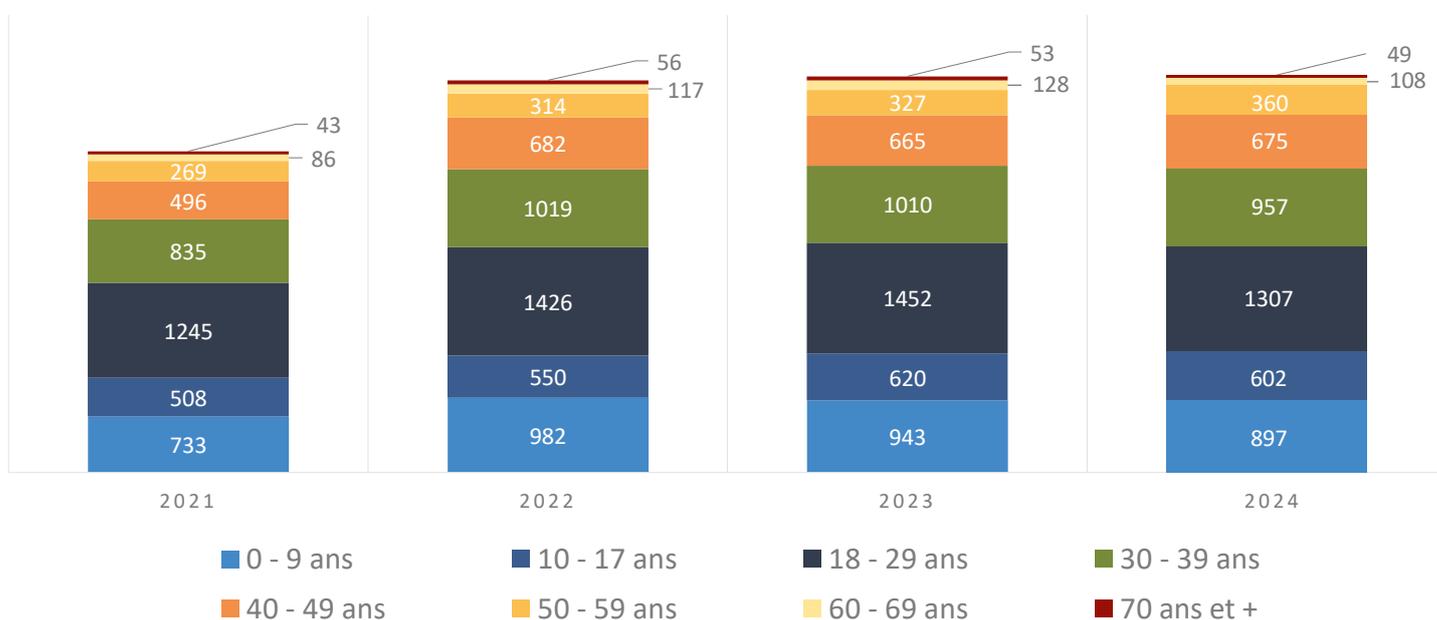
898 personnes ont pu bénéficier d'une place en hébergement d'urgence sur l'année 2024.

Au 31/12/2024, 4 254 personnes étaient accueillies en hébergement d'urgence, 192 y séjournaient depuis plus de 5 ans, 1 383 étaient pris en charge depuis une durée comprise entre 2 et 5 ans, 2 679 depuis moins de 2 ans.

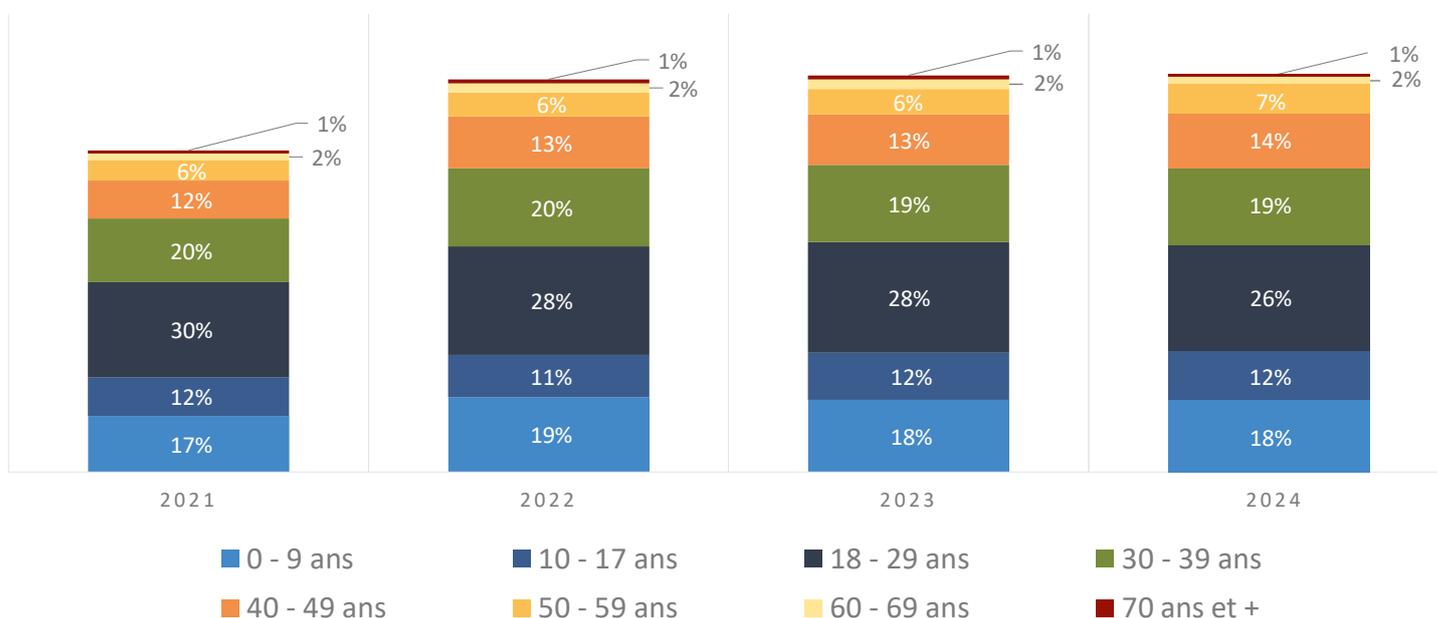
Au 31/12/2024, la durée moyenne des séjours en HU était de 20 mois.

Les enfants représentent 30% des personnes en demande auprès du 115. Cette proportion est stable depuis 2021. En 2024, ce sont 1 499 enfants qui étaient en demande d'hébergement d'urgence dont 897 de moins de 10 ans.

AGE DES PERSONNES EN DEMANDE 115



AGE EN POURCENTAGE



B. LE PROFIL DES APPELANTS



20% de femmes isolées

49% d'hommes isolés

74 % des demandeurs déclarent dormir à la rue

- 15 % déclarent disposer d'un logement précaire
- 10 % d'aucun logement

En 2024 :

- 32 % des appelants étaient de nationalité française
- 20 % des demandeurs étaient en demande de titre (*dont asile et renouvellement*)

FOCUS CHIFFRES-CLÉS

L'objectif du rapport d'activités n'est pas de réaliser une observation sociale détaillée et exhaustive. Pour autant, il peut être intéressant, pour comprendre le contexte d'une année, de caractériser succinctement les publics qui sollicitent nos services.

Nous avons fait le choix de nous focaliser sur deux publics fortement représentés parmi nos demandeurs : les personnes victimes de violences conjugales et les enfants à la rue.



Focus sur la mise à l'abri des personnes victimes de violences conjugales

Depuis plusieurs années, la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales est considérée comme une priorité nationale. Le 115, en tant que numéro d'urgence sociale, doit répondre sans délai aux demandes de mise à l'abri de ces femmes, souvent accompagnées de leurs enfants. Le ministère chargé de l'Égalité et les services de l'État rappellent régulièrement que les victimes de violences doivent être hébergées immédiatement, sans condition, dès lors qu'elles appellent le 115.

Les écoutants du 115 sont formés à repérer les situations de violences conjugales, même si la victime ne les formule pas explicitement. Dès détection, une solution d'hébergement d'urgence doit être proposée dans un délai très court (*souvent en hôtel si aucune place dédiée en CHU n'est disponible*). L'anonymat, la confidentialité et la protection de la localisation sont primordiaux.

Les limites et difficultés rencontrées

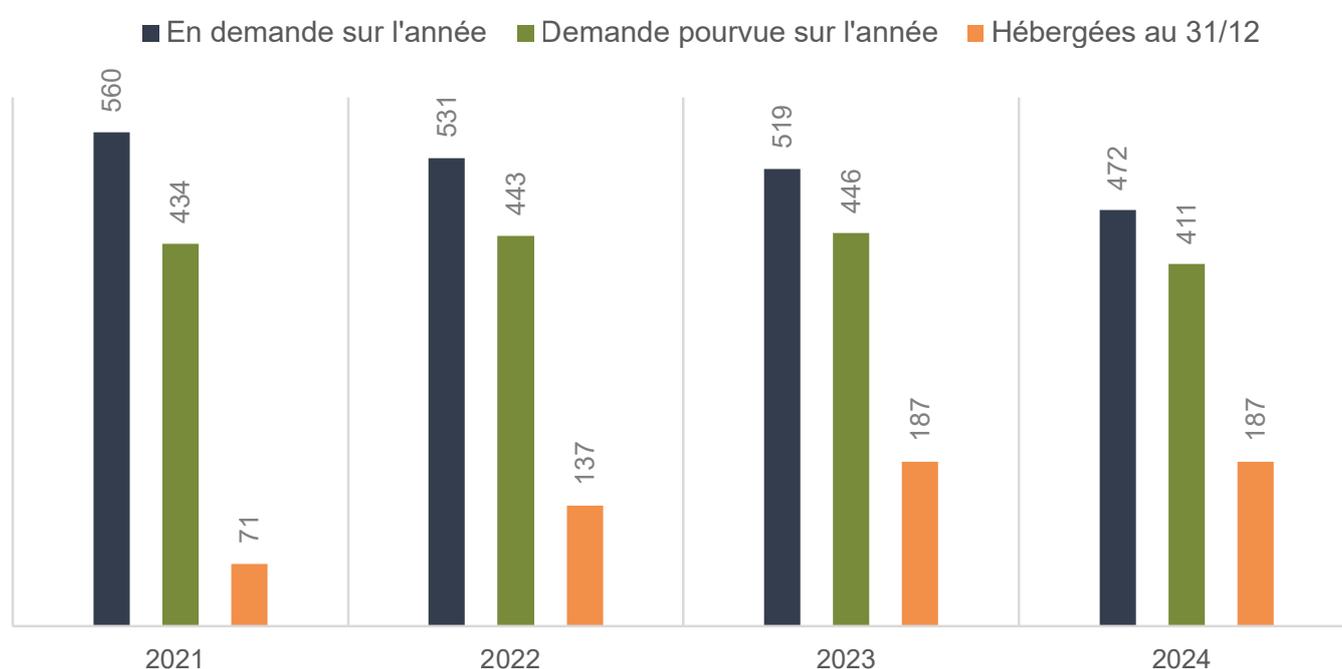
- Manque de places spécialisées obligeant à recourir à des hébergements hôteliers, coûteux parfois peu sécurisés. Dans le Loire, la prise en charge des personnes se déclarant victimes de violences conjugales auprès du 115 n'est pas limitée en nombre de places.
- Complexité des parcours : La mise à l'abri est souvent une première étape, mais il faut rapidement enclencher un accompagnement social, juridique et psychologique. Dans le Loire, c'est l'association SOS VIOLENCES CONJUGALES qui est en charge de cet accompagnement. Dès son orientation par le 115, la personne mise à l'abri est mise en lien avec l'association afin qu'un diagnostic soit posé. L'hébergement n'est pas limité dans le temps sauf à ce que la personne ne s'inscrive pas dans une démarche d'accompagnement par rapport à la situation de violences de violences (*refus de l'accompagnement, refus d'engager des démarches...*).



En 2024, la tendance amorcée depuis 2021, concernant la mise à l’abri des personnes victimes de violences conjugales se poursuit avec le constat d’une légère baisse du nombre de demandes. Le nombre de personnes orientées vers un hébergement d’urgence pour le motif de violences conjugales était en légère augmentation entre 2021 et 2023 mais connaît une baisse sur l’année 2024.

On observe une stagnation du nombre de personnes hébergées à l’hôtel entre 2023 et 2024 après deux années d’importante augmentation. Contrairement aux idées parfois véhiculées, il n’y a donc pas une augmentation des sollicitations des personnes victimes de violences conjugales auprès du 115 ces dernières années. Cependant celles qui sont orientées restent plus longtemps qu’avant ce qui explique l’augmentation du nombre de personnes hébergées en même temps.

DEMANDE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



Focus sur les enfants à la rue

Les enfants à la rue représentent un public particulièrement vulnérable. Ils peuvent être accompagnés de leurs familles sans domicile (*parents seuls, couples avec enfants*) ou parfois être des mineurs isolés. Être sans solution d’hébergement pour un enfant constitue une atteinte grave à ses droits fondamentaux, notamment le droit à la protection, prévu par la Convention internationale des droits de l’enfant (*CIDE*) et le Code de l’Action Sociale et des Familles (*CASF*).

Sur l’année écoulée, les enfants représentaient 30% des personnes en demande auprès du 115, proportion stable depuis 2021. En 2024, ce sont 1 499 enfants qui étaient en demande d’hébergement d’urgence dont 897 de moins de 10 ans.

Le Département, autorité compétente en matière d’action sociale, a une responsabilité particulière envers les femmes enceintes, les mères isolées et les enfants mineurs en situation de précarité ou sans domicile. C’est dans ce cadre qu’une collaboration entre le 115 de la Loire et le Département a pu se mettre en œuvre en apportant des solutions supplémentaires de prises en charge pour ce public. **Le dispositif, en cours d’évolution, a permis l’accueil, en continu, de 17 ménages (femmes enceintes isolées et/ou accompagnées d’enfants de moins de 3 ans).**

C. LA MISE À L'ABRI HIVERNALE

À Saint-Étienne, la mise à l'abri hivernale est coordonnée par la préfecture de la Loire, en collaboration avec la DDETS, le 115 et le tissu associatif. Son objectif est de protéger les plus vulnérables pendant les mois les plus froids.

La première mesure consiste en un renforcement des maraudes et une extension des horaires des accueils de jour. Des places d'hébergement d'urgence supplémentaires s'ouvrent habituellement de façon temporaire.

Si sur l'année 2022-2023, 105 places de mise à l'abri hivernale avaient pu être financées, cela n'a pas été possible dans les mêmes proportions sur 2023-2024 ni sur 2024-2025. Le centre d'accueil d'urgence des Lauriers a pu ré ouvrir 93 places de mise à l'abri grâce à une collaboration État / Emmaüs.

En 2024, le site de Tardy, géré par l'association SOLIHA / Asile de Nuit, a ouvert à deux reprises pour mettre à l'abri, le temps d'une nuit, des personnes à la rue. Le site a ouvert de décembre 2023 à mars 2024 puis de décembre 2024 à mars 2025.

Comme il s'agit du rapport d'activité de l'année 2024, les seules données retenues sont celles concernant cette année. Le total des ménages distincts / personnes distinctes est différent de la somme des 2 périodes car des ménages ont pu être hébergés sur les 2 périodes.

	Nombre de ménages hébergés	Nombre de personnes hébergés	Nombre de nuitées
Janvier - Mars	196	307	877
Ménages avec enfant(s)	40	138	318
Ménages sans enfant	13	26	65
Femmes seules	29	29	69
Hommes seuls	114	114	425
Décembre	62	75	137
Ménages avec enfant(s)	5	17	27
Ménages sans enfant	1	2	2
Femmes seules	6	6	16
Hommes seuls	50	50	92
TOTAL	255	379	1014

En cas de déclenchement du plan « **Grand froid** », l'ouverture de gymnases (5 communes différentes) aurait pu être mobilisée pour mettre à l'abri les personnes sans-abri les plus vulnérables. La gestion logistique de ces sites aurait été assurée par des associations comme Renaître et la Croix-Rouge, l'orientation par le 115. Ce dispositif n'a pas été activé sur l'année 2024.

La baisse du nombre de places de mise à l'abri hivernale est le reflet d'un dispositif en pleine mutation, confronté à des défis budgétaires et organisationnels majeurs. Il est crucial de poursuivre la réflexion et d'adapter les politiques publiques pour répondre de manière efficace aux besoins des personnes les plus vulnérables, surtout dans des conditions climatiques extrêmes. C'est le défi que devra relever le SIAO dès 2025 en organisant la coordination des acteurs de la Veille Sociale.

La mise à l'abri des plus vulnérables à l'hôtel :

Le 115 de la Loire dispose de la possibilité d'orienter les personnes les plus vulnérables à l'hôtel dans la limite d'un plafond de places défini par l'État. La priorisation des profils les plus vulnérables repose sur une évaluation précise de leur situation et de leurs besoins. Le 115 joue un rôle central dans la coordination de l'hébergement d'urgence. Il travaille en lien étroit avec les équipes mobiles de rue (*EMR, équipe Ampère, Croix Rouge, EMSP...*) et les accueils de jour (*La Fontaine, Triangle, Boutique Santé*).

Au 31 décembre 2024, 439 personnes (*171 ménages*) bénéficiaient d'une prise en charge à l'hôtel. Parmi elles 187 personnes (*81 ménages*) étaient hébergées au titre de violences conjugales. L'hébergement d'urgence à l'hôtel constitue une solution de dernier recours pour mettre à l'abri les personnes sans domicile, notamment lorsque les structures d'accueil traditionnelles sont saturées.

L'ouverture du CHU ENTRAIDE PIERRE VALDO

La pérennisation des places d'hébergement d'urgence est un enjeu majeur pour garantir un accueil stable et de qualité aux personnes sans-abri ou en situation de précarité.

En juillet 2024, le SIAO a coordonné l'ouverture de 60 nouvelles places de CHU, le dispositif est porté par l'Entraide Pierre Valdo. Différentes réunions préalables à l'ouverture du site ont permis de planifier les entrées. Le projet : accueil de personnes avec perspectives de titre de séjour.

5 places ont également été pérennisées sur le CHU ARALIS.

EN QUOI CONSISTE LA FONCTION D'ÉCOUTANT

- 1. Accueil et écoute** : L'écoutant reçoit les appels des personnes, les écoute et leur offre un soutien émotionnel.
- 2. Évaluation des besoins** : Il évalue la situation de l'appelant pour comprendre ses besoins spécifiques, qu'ils soient liés à l'hébergement, à la santé, à l'emploi ou à d'autres aspects de la vie quotidienne.
- 3. Orientation** : Après avoir compris la situation de la personne, l'écoutant oriente l'appelant vers les services appropriés comme des structures d'hébergement, des aides financières ou des services de santé.
- 4. Suivi** : Dans certains cas, l'écoutant peut assurer un suivi pour s'assurer que la personne a bien reçu l'aide dont elle a besoin et pour évaluer l'évolution de sa situation.
- 5. Travail en réseau** : Il collabore avec d'autres professionnels et organismes pour garantir une prise en charge globale et efficace des personnes en difficulté.



L'activité de l'équipe sociale

L'équipe sociale, composée de 5 travailleurs sociaux, a en charge le traitement des demandes d'hébergement d'insertion et logement accompagné réalisées par des prescripteurs partenaires via le logiciel SI-SIAO.

Dans le cas où les personnes ne bénéficient d'aucun suivi social, l'équipe du SIAO peut les recevoir pour poser un diagnostic et définir une orientation adaptée. Les professionnels de l'équipe sociale se doivent également d'être des référents de parcours vers le logement des ménages en situation de précarité qui sollicitent le SIAO.

Le référent de parcours est le point de contact central pour la personne accompagnée et pour les différents acteurs sociaux impliqués dans son suivi (*hébergement, santé, emploi, logement...*).

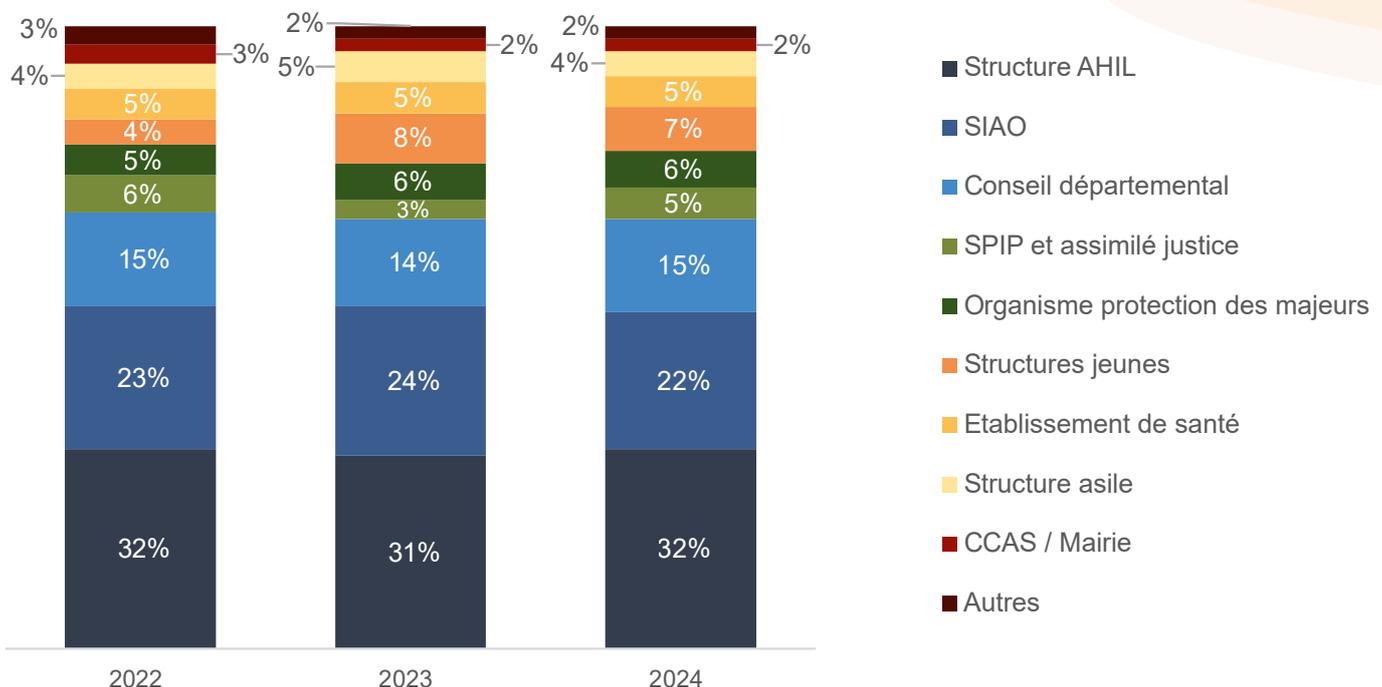
A. LES DONNÉES CLÉS DE 2024

- ▶ Sur l'année 2024, le SIAO a traité **1 202 nouvelles demandes** soit une augmentation de 6% par rapport à 2023 (*qui fait suite à une augmentation de 7% entre 2022 et 2023*).
- ▶ Ces demandes concernaient 1131 ménages soit 1 770 personnes (+6% par rapport à 2023).

On observe une augmentation de la fréquence et du nombre de demandes émanant de structures d'autres départements, ce qui explique en grande partie la hausse des demandes globales sur l'année. En effet, on passe de 113 demandes hors départements en 2023 à 174 demandes hors département en 2024 (*soit une hausse de 54%*). Les demandes internes au département augmentent quant à elles de 3%. Il est important de rappeler que l'année précédente a aussi été synonyme d'une forte augmentation des demandes transmises au service social du SIAO 42, qu'elles émanent du département ou d'ailleurs en France.

La CDO du SIAO 42 refuse généralement les demandes qui concernent des personnes qui n'ont pas de lien (*famille, emploi, soins...*) avec notre Département (*64% des demandes d'un autre département reçues en 2024 sont en statut « refusée » à la fin de l'année 2024*).

TYPE DE SERVICE PRESCRIPTEUR



Comme en 2023, les structures du secteur AHIL sont, en toute logique, celles qui réalisent le plus de demandes auprès du SIAO. L'équipe sociale du SIAO réalise toujours près du quart des demandes ce qui reflète le travail d'aller-vers des travailleurs sociaux ainsi que l'important soutien apporté aux prescripteurs lorsque ceux-ci n'ont pas les moyens de réaliser eux-mêmes leurs demandes.

Le profil des demandeurs

Sur l'année 2024 :

- ▶ 54 % des ménages demandeurs étaient des hommes isolés.
- ▶ 21 % des femmes isolées.

La part des femmes seules accompagnés d'enfants reste élevé avec 14 % des ménages en demande.

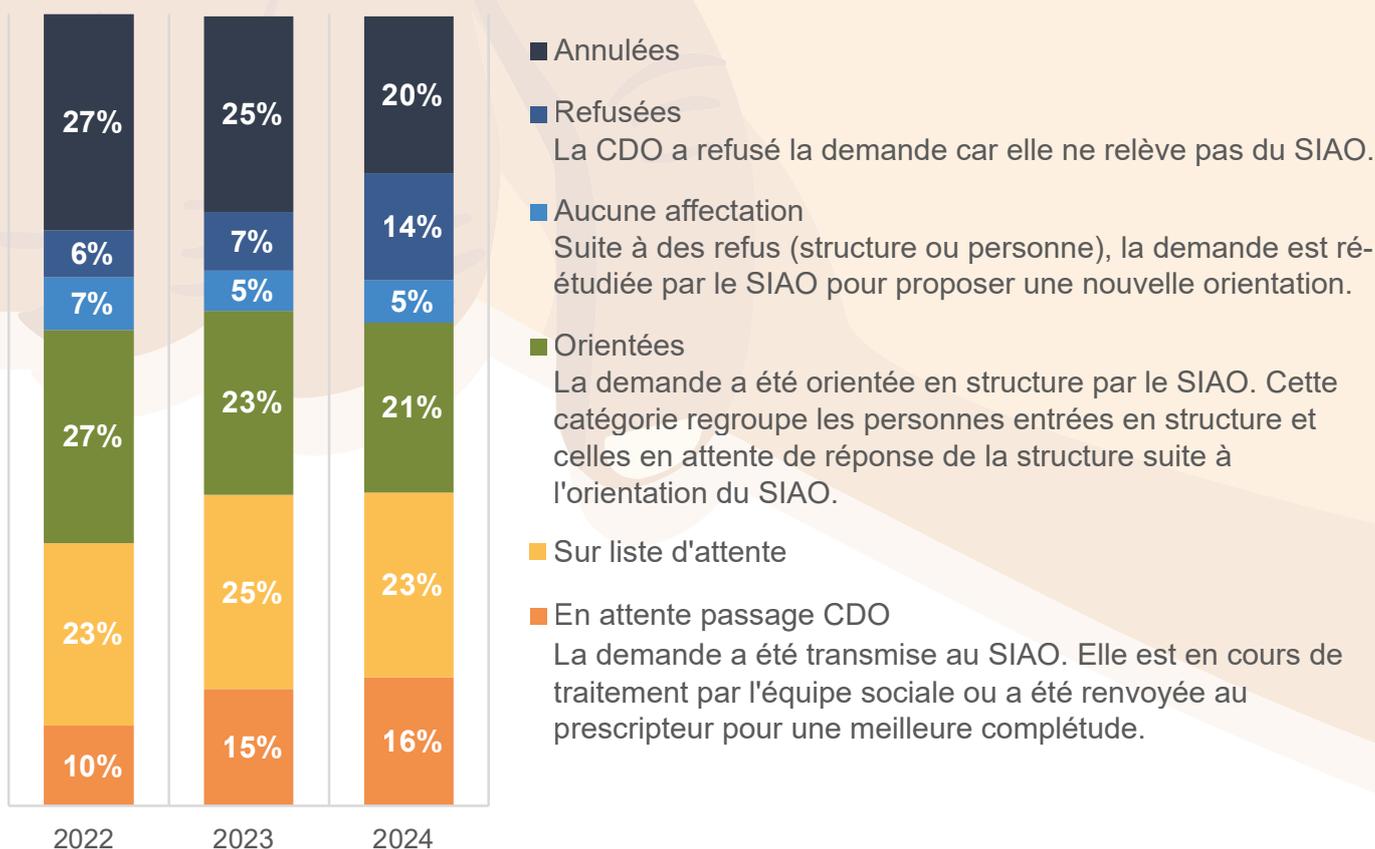
20 % des ménages demandeurs déclaraient bénéficier d'un accueil chez des tiers, 17 % se déclaraient sans hébergement.

Statut de la demande

Le graphique ci-dessous permet de voir ce que les demandes déposées auprès du SIAO au cours d'une année sont devenues le 31 décembre de l'année considérée. Parmi toutes les demandes transmises au SIAO en 2024, 21% ont été orientées vers une structure d'hébergement – logement accompagné au 31 décembre 2024 (les personnes peuvent être en attente d'une réponse par la structure, déjà entrées de façon effective voire avoir déjà terminé leur séjour en structure).

La différence notable entre 2023 et 2024 se joue au niveau des refus, les demandes étant plus fréquemment refusées en 2024. Ceci s'explique par l'augmentation importante des demandes émanant des autres départements qui sont, comme nous l'avons mentionné plus haut, plus souvent refusées par la CDO.

STATUT DE LA DEMANDE AU 31/12



B. LE TRAVAIL DES COMMISSIONS D'ORIENTATION

Les commissions d'orientation (CDO) du SIAO ont pour rôle principal de garantir que les places d'hébergement ou de logement accompagné soient attribuées de façon équitable, transparente et adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité.

Sur l'année 2024, les commissions d'orientation se sont déroulées en interne au SIAO.

Objectifs des commissions d'orientation

- ▶ Analyser les candidatures déposées dans le SI-SIAO.
- ▶ Faire correspondre l'offre disponible avec les besoins des personnes (*profil, autonomie, situation sociale*). Il s'agit d'éviter les orientations par défaut qui mènent à des ruptures de parcours mais aussi de respecter les critères d'admission de chaque structure (*niveau d'autonomie, troubles psychiatriques, toxicomanie...*).
- ▶ Prendre une décision collective et argumentée sur les orientations proposées.
- ▶ S'assurer de la cohérence du parcours de la personne dans une logique d'insertion durable.

Les décisions peuvent être :

- ▶ Acceptation (*avec ou sans conditions*) + inscription de la situation sur liste d'attente
- ▶ Refus motivé
- ▶ Ajournement (*dossier incomplet ou inadapté*)

Type de dispositif	2024	2023
Nombre de CDO	49	47
Nombre de situations étudiées	1034	930
Nombre de ménages distincts	729	832

En 2024, le travail de la CDO a été plus intense qu'en 2023 puisque 1 034 situations ont été présentées contre 930 en 2023. Pour autant, le nombre de ménages distincts a diminué.

Comment expliquer ce différentiel ?

Il est utile de rappeler qu'un même ménage peut voir sa situation étudiée plusieurs fois en CDO (*soit parce que sa situation a changé, soit parce que la première étude n'a pas été concluante et s'est soldée par un ajournement, soit parce qu'il a essuyé plusieurs refus...*). Ces évolutions, à première vue contradictoires, peuvent s'expliquer par une complexification des situations étudiées au fil des années et une amplification du travail de l'équipe sociale du SIAO.

Le temps médian de traitement de la demande est de 21 jours



Type de décisions	Situations	Part	Rappel 2023	Rappel 2022
ALT	16	2%	2%	3%
AVDL et assimilé	27	3%	6%	9%
CHRS	260	25%	29%	32%
CHRS Hors-les-murs	19	2%	- de 1%	1%
Dispositif droits incomplets	24	2%	2%	- de 1%
IML mandat de gestion	29	3%	4%	5%
IML sous-location	271	26%	22%	29%
Pension de famille	98	9%	10%	6%
Résidence accueil	13	1%	2%	1%
Résidence sociale	34	3%	4%	2%
Ajournement	70	7%	8%	6%
Refus	173	17%	11%	6%
TOTAL	930	100%	100%	100%

Les décisions prises en 2024 sont similaires à celles prises les 2 années précédentes dans l'ensemble.

On note cependant une baisse régulière de la fréquence d'orientation en CHRS (32% des situations en 2022 contre 25% en 2024) et surtout une augmentation non négligeable de la proportion de refus en 2024. Cette dernière est à mettre en lien avec l'augmentation des demandes issues d'autres départements déjà évoquée plus haut dans ce rapport.

Sur l'année 2024

- ▶ 46 % des orientations ont été faites au profit du CHRS,
- ▶ 41 % vers l'IML en sous location ou Mandat de gestion.

Sur l'année 2024, le SIAO a eu en charge la coordination des orientations sur la nouvelle Pension de famille « La Tresse Fleurie » gérée par Habitat et Humanisme sur Roanne.



A. LE TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE

L'observatoire du SIAO, porté par 3 salariés sur l'année 2024, a pour mission de produire des analyses et des données sur les besoins et les réponses en matière d'hébergement, de logement accompagné et d'accompagnement social sur le Département.

L'observatoire est à la fois :

- ▶ un outil de pilotage,
- ▶ un instrument d'amélioration continue des politiques sociales locales.

La production d'indicateurs

Sur l'année 2024, l'observatoire du SIAO a poursuivi sa mission de collecte, de centralisation et transmission de données. Il a pu fournir de façon régulière différentes données aux services de l'État :

- ▶ Des remontées hebdomadaires concernant les personnes à la rue, les personnes hébergées à l'hôtel et les ménages pris en charge dans les dispositifs d'hébergement non continu.
- ▶ Des remontées trimestrielles sur les délais d'attente pour intégrer un dispositif d'hébergement d'insertion.
- ▶ Depuis janvier 2024 : la réponse à une enquête trimestrielle, sur demande la préfecture de région, sur les durées de séjour des personnes en hébergement d'urgence.

L'observatoire participe activement à l'analyse des besoins du territoire en identifiant les profils non pourvus de solutions, le taux de refus de la part des demandeurs comme des structures, il a également vocation à détecter les zones de tension (*manque de places, inadéquation entre l'offre et les besoins*), à évaluer la temporalité et les dynamiques des demandes (*saisonnalité, durée moyenne d'attente...*).

Il se doit de favoriser la transparence et la coordination en partageant des données fiables entre tous les acteurs (*état, associations, collectivités*).

B. ETUDES ET NOTES D'OBSERVATION

En 2024, l'observatoire a travaillé sur :

- ▶ Une note d'observation sur les refus d'orientation. Commandée par la direction du SIAO et en concertation avec la DDETS de la Loire, cette note a pour objectif principal d'analyser les refus d'orientations réalisés par les structures d'hébergement-logement accompagné et les personnes, dans un contexte de sentiment d'augmentation de ces derniers par l'équipe sociale du SIAO. Une première version a été rédigée et diffusée aux associations membres du groupement. Une version corrigée et augmentée a été demandée par la DDETS pour 2025.

► La coordination de deux enquêtes commandées par la DDETS et réalisées par des bureaux d'étude (*sur demande de la DDETS*)

- Une sur la transformation du parc hôtelier en résidence hôtelière à vocation sociale. Réalisée par l'ANSA, cette étude a été présentée aux membres du groupement en juin 2024. Un groupe de travail a ensuite été monté pour mettre en œuvre les préconisations d'action.
- Une sur les animaux de compagnie dans les accueils de jour et les structures d'hébergement. Pluricité a produit cette étude et a rendu ses conclusions au 1er semestre 2024 auprès des services de la DDETS et des associations concernées par la thématique.



► Une enquête territoriale à Roannais agglomération. Dans la même logique que le travail réalisé à Loire-Forez agglomération en 2023, l'observatoire a réalisé en 2024 une enquête sur le territoire du Roannais afin d'identifier les formes de précarité particulières (*ou non*) à ce territoire et de mieux comprendre les réseaux d'acteurs en place et la forme de leur action. En décembre 2024, ce travail était presque finalisé : il ne reste qu'une dizaine de jours de travail à l'observatoire en 2025 pour publier le rapport final.

► Une étude sur les formes d'habitat à Saint-Etienne. Cette étude avait pour objectifs de recenser les formes d'habitat formel et informel de la ville de Saint-Etienne, de comprendre les difficultés d'accès au logement des personnes précaires même dans un territoire dit «*détendu*» mais aussi de créer du lien avec certains acteurs du logement. L'année 2024 a été l'occasion de réaliser l'entièreté du travail de terrain et de proposer une première analyse au groupe de suivi de cette étude (*composé de représentants de la DDETS, la DDT et du CCAS*). Il reste à finaliser cette analyse avec quelques recherches complémentaires et rédiger le rapport final.

► Une étude interdépartementale sur les durées de séjour en hébergement, pilotée par la DREETS et en partenariat avec d'autres SIAO de la région (*Rhône, Isère, Ain, Drôme-Ardèche*). Cette étude est le prolongement du travail initié avec les autres observatoires des SIAO d'Auvergne-Rhône-Alpes et est une première dans la région. Ce travail de coopération, mêlant méthodes quantitatives et qualitatives, devrait être finalisé courant 2025.

Retrouvez toutes les enquêtes et notes d'observation dans les archives de notre site
www.siao42.org/archives

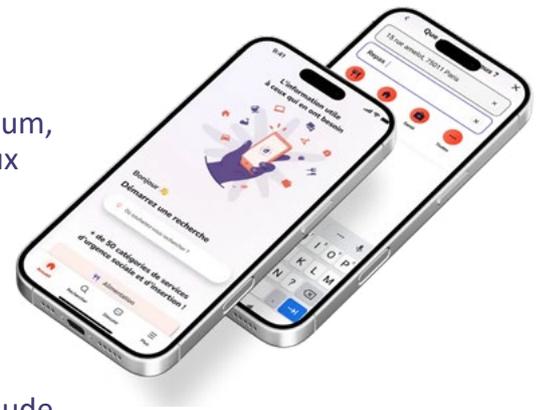
C. LE SOLIGUIDE

Développé depuis 2018 par l'association Solinum, Soliguide est un guide solidaire numérique qui recense les lieux et services utiles aux personnes en difficultés.

Cette base de données vise à faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours en facilitant l'accès à l'information pour mettre en lien les personnes en difficultés avec les services dont elles ont besoin.

Les utilisateurs ciblés sont les travailleurs sociaux, les personnes en situation de précarité et les bénévoles en maraude.

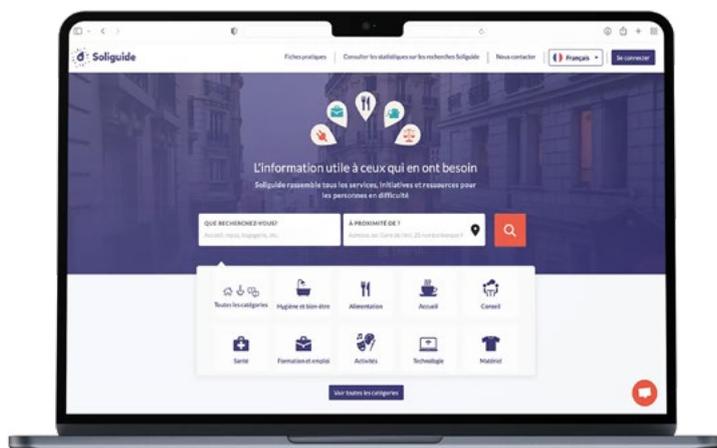
Soliguide propose un site web, une application mobile (*Android et iOS*) ainsi qu'un "widget" pour intégrer la base de données sur d'autres plateformes.



En 2024, dans le cadre du Pacte des Solidarités et en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, la DDETS et la CAF de la Loire, le SIAO a été en charge du déploiement du Soliguide pour le territoire de Saint-Etienne Métropole.



- ▶ **Référencement** : identifier, qualifier, valider et mettre en ligne les informations des structures utiles aux personnes en situation de précarité.
- ▶ **Co-construction** : mobiliser les acteurs et personnes concernées au sein des instances de co-construction afin d'assurer le suivi et la diffusion du projet.
- ▶ **Mise à jour** : sensibiliser les acteurs à la prise en main en créant des "comptes professionnels", à la remontée régulière des informations concernant leur structures et accompagner la mise à jour bi-annuelle de l'entièreté de la base de données locale.
- ▶ **Diffusion** : sensibiliser et former les acteurs de la solidarité et les personnes concernées à l'orientation vers les structures sociales en utilisant Soliguide ; transmettre les informations nécessaires à l'envoi d'une newsletter territoriale mensuelle.
- ▶ **Gestion de projet** : travailler à la pérennité du projet en coopération avec le référent régionale de l'association Solinum sur la mise en place de partenariats locaux, sur la recherche de financement...



Soliguide
La cartographie de la solidarité



CONCLUSION

Le bilan d'activité du SIAO 42 sur 2024 révèle une mobilisation intense face à une demande croissante, marquée par des conditions climatiques difficiles et des contextes économiques précaires.

La précarisation croissante des publics qui s'adressent au SIAO reste une tendance largement constatée à l'échelle nationale et locale. Cette évolution des publics se présente sous différents aspects : fragilisation de l'accès à un titre de séjour durable, multiplication des vulnérabilités (*cumul de problématiques sociales, psychiques et de santé*), saturation des dispositifs en «*cascade*» (*risque de tri social...*).

Les enjeux pour les années à venir porteront sur le développement l'offre de logement adapté et accompagné, le renforcement de l'accompagnement social global et intersectoriel (*santé, emploi, droits*), une meilleure articulation hébergement d'urgence, logement social et intermédiation locative, la prévention de la précarité par un travail de veille sociale renforcé.

Perspectives 2025

- ▶ Renforcer la coordination de la veille sociale.
- ▶ En juin 2024, le SIAO 42 a annoncé ne plus être en mesure de dispenser des formations à l'utilisation de la plateforme SI-SIAO. L'arrêt de ces formations a impacté à la fois les professionnels, le fonctionnement du dispositif et les personnes accompagnées. Le SI-SIAO est un outil technique, tous les professionnels n'ont pas le même niveau de maîtrise informatique, sans formation, le risque de fracture numérique augmente, la qualité des données se dégrade, le traitement des demandes ralentit. Le SIAO s'est donc mis en ordre de marche pour proposer à nouveau des sessions de formation régulières sur 2025.

Remerciements

Le SIAO tient à remercier l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour leur engagement constant. La coordination des parcours d'hébergement est rendue possible grâce à leur mobilisation quotidienne.



 www.siao42.org

 [linkedin.com/company/siao42](https://www.linkedin.com/company/siao42)

 [facebook.com/siao42](https://www.facebook.com/siao42)

 x.com/siao42

 [threads.net/@siao.42](https://www.threads.net/@siao.42)

 [instagram.com/siao.42](https://www.instagram.com/siao.42)

 [youtube.com/@siao42](https://www.youtube.com/@siao42)



GCS GRAHL 42 - SIAO de la Loire

7 rue Richelandière |  04 77 50 98 88

42100 Saint-Etienne |  siao-loire@siao42.org